

REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 26 MARS 2009 à 20H 30

=====

Pour répondre à une convocation du Maire, en date du 20 mars 2009 et sous la Présidence de M. Léon GENDRE, Maire, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 26 mars 2009 à 20 Heures 30.

ETAIENT PRESENTS :

M. GENDRE, Maire. MM. TIVENIN. ZELIE. Mme EPAUD. M. FRERE. Mme VANOOST. Adjoint.

Mmes BERTRANET. CASSIN. DROUIN. LE GALL MIHURA.

MM. BASTIER. BERTHOMES. CAHOUE. CROCI. DJEDDI. FRILOUX. LE BARON. OGER. PERRAIN. PINAUD. SENECHAL Conseillers Municipaux 22

ONT DONNE POUVOIR :

Mme JOUSSELOT à Mme VANOOST 1

Absents : Néant

23

SECRETAIRE DE SEANCE Mme Michèle DROUIN

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL : Le procès-verbal de la réunion du 10 mars 2009, qui n'appelle pas d'observations particulières, est approuvé à l'unanimité

COMMUNICATIONS

« DON D'ORDINATEURS À L'ÉCOLE MATERNELLE »

Monsieur le Maire informe que dans le cadre du plan AIRE (aide pour l'informatique en réseau dans les écoles), le Conseil Général a fait don de 9 ordinateurs destinés à équiper l'école maternelle. Ils pourront être récupérés le lundi 30 mars au collège Jean HAY de MARENNES.

« GOÛTER DE PRINTEMPS »

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que le goûter de printemps se tiendra le mercredi 1^{er} avril à la Base Nautique à partir de 15 heures. Un certain nombre de conseillers se proposent pour préparer et décorer la salle.

« FRUTTI PALACE »

Monsieur le Maire rappelle que le propriétaire du magasin Frutti Palace, rue du Marché, a fait une demande pour occuper l'emplacement attribué aux Ets « Fleurs des Salières » sous le porche. Dans sa réunion du 29 janvier dernier, le Conseil municipal n'a pas donné suite à cette demande estimant toutefois que si un accord intervenait entre ces deux commerçants, la Commune attribuerait l'emplacement à Frutti Palace.

Les propriétaires des Ets « Fleurs des Salières » ayant confirmé, par courrier, à Monsieur le Maire leur volonté de conserver leur emplacement actuel ; le statu quo sera donc maintenu.

« REMPLACEMENT D'UN DÉLÉGUÉ AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES »

Monsieur le Maire informe le Conseil que M. Roger ZÉLIE a souhaité, pour raisons personnelles, être déchargé de son poste de délégué titulaire de la Commune de La Flotte au sein de la Communauté de Communes.

Pour procéder à son remplacement, il propose la candidature de M. Simon-Pierre BERTHOMÈS et soumet cette proposition au vote.

Le résultat est le suivant :

Votants : 23 Abstention : 1 Exprimés : 22

Pour : 22

« CIRCULATION QUAI DE SÉNAC »

Monsieur le Maire rappelle que l'an passé la circulation quai de Sénac a été mise en sens unique du 1^{er} mai au 30 septembre avec maintien de l'arrêt minute.

Il propose au Conseil d'allonger la durée pour l'année 2009 afin de couvrir les vacances de Pâques. Suite à une remarque de Mme CASSIN sur l'impact de cette mesure sur les transports scolaires, Monsieur le Maire s'engage à en informer au plus tôt la compagnie KEOLIS « Les Mouettes »

Après discussion, la décision est prise de mettre le quai de Sénac en sens unique (est /ouest) à partir du 10 avril avec maintien de l'arrêt minute et ce jusqu'au 30 septembre 2009.

Votants : 23 Abstentions : 3 Exprimés : 20

Pour : 20

« STATIONNEMENT QUAI DE SÉNAC-EST »

Monsieur le Maire rappelle qu'une réflexion a été engagée par la Commission Cadre de Vie sur l'interdiction du stationnement Quai de Sénac-est.

Un débat s'instaure sur l'opportunité d'appliquer cette mesure dès cette année et sur les modalités de mise en œuvre. Monsieur Bernard PERRAIN insiste, pour sa part, sur la nécessité d'une information préalable des riverains.

Monsieur le Maire apporte les précisions suivantes :

- le stationnement resterait autorisé le long des immeubles, de manière à gêner le moins possible les riverains ;
- quatre places de stationnement temporaire seraient réservées de l'autre côté du port, pour faciliter le chargement et déchargement des bateaux de pêche et de plaisance, face à la rampe d'accès aux pontons,
- cette interdiction de stationner pourrait entrer en vigueur début juillet 2009 et, si nécessaire, être limitée aux périodes estivales.

Il propose de reporter la décision à la réunion du mois de mai mais, compte tenu des délais, souhaite pouvoir d'ores et déjà procéder à la commande des bornes et des chaînes.

Le Conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à procéder à cette acquisition, à signer le marché et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

«FÊTES ET ANIMATIONS»

Madame VANOOST fait le point des travaux de la commission qui s'est tenue le 12 mars dernier. Toutes les associations étaient conviées à cette réunion qui a permis d'arrêter le calendrier des manifestations prévues de mars à septembre 2009 et de préciser certaines règles de fonctionnement.

Ainsi, les demandes des associations en vue de l'organisation de manifestations devront parvenir en mairie 1 mois à l'avance. Il en est de même pour les vide-greniers, brocantes, ventes au déballage qui sont désormais régies par le décret 2009-19 du 19 janvier 2009. Ainsi les demandes d'autorisations qui devaient auparavant être présentées à M. le Préfet pour une surface de plus de 300m² et au Maire pour une surface inférieure à 300m², sont désormais à solliciter auprès du Maire quelle que soit la surface.

Mme VANOOST remet le calendrier des manifestations à ses collègues et apporte les précisions suivantes :

- fête de la musique : elle commencera dès le 20 juin, par un concert des harmonies de l'Île de Ré sur le port. Le 21 juin, les festivités débiteront par une animation musicale sur le port organisée par l'association des commerçants avec, en soirée, bal et feu d'artifice suivis d'un concert du groupe ZEM sur la terrasse du Bar Basque.

- fête de la Saint Laurent et commémoration du 65^{ème} anniversaire de la libération de Paris :

Elle se déroulera dans la soirée du Dimanche 9 août avec un groupe musical américain et sera clôturée par un feu d'artifice création Jacques COUTURIER.

Monsieur le Maire précise que le Comité des fêtes de la Saint Laurent financera le feu d'artifices, la Commune prenant en charge le concert. Il indique également que cette manifestation sera placée sous le signe de l'amitié franco-américaine puisque la statue de Nicolas MARTIAU la statue de Nicolas MARTIAU, ancêtre de Georges Washington et natif de La Flotte sera inaugurée.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONSMARS

- 14 15H30 défilé de CARNAVAL encadré par l'APE avec goûter au marché à 16H00
- 19 cérémonie de commémoration du 19 mars 1962 à 12H00 au Monument aux Morts suivie d'un vin d'honneur (salle des fêtes)
- 24 défilé de la mi-carême des enfants de l'école Sainte-Catherine (à 15H30)

AVRIL

- 01 15H00 goûter de printemps offert aux aînés de la commune (salle de la Base Nautique)
- 11 réception du Comité de Jumelage Ré-Philippsburg 16H00 salle des fêtes de la mairie
- 19 vide-grenier Village de la Croix Michaud de 8H30 à 18H00
- 21 Course Croisière EDHEC Trophée Terre (biathlon, course orientation, bivouac au Fort la Prée)
- 26 brocante de l'OTSI cours Félix Faure et sur le port de 8H à 19H

MAI

- 02 présentation du programme de la saison 2009 du CNLF (Base Nautique)
- 03 animation musicale dans les rues piétonnes de 11H à 13H par DIXILAND
- 04 collecte de sang de 16H30 à 19H30 Base Nautique (établissement Français du Sang de La Rochelle)
- 08 commémoration de l'armistice du 8 mai 1945
- 16 audition des classes de chant de l'école de musique de l'Île de Ré de 14H à 19H (salle des fêtes)
- 16 soirée jeunes organisée par la commune 21H00 (salle des fêtes)
- 17 30^{ème} Anniversaire de l'Association Amitié-Loisirs (Base Nautique)
- 16-17 fête du port de La Flotte et du Nautisme (animations, puces de mer, soirée grillades sur le port)
- 17 triathlon poneys organisé par l'APE au camping municipal de 14H à 17H
- 31 concert de l'école de musique à 14H00 (salle des fêtes)

JUIN

- 5-7 rassemblement nautique des plaisanciers de Charente-Maritime
- 13 concert chœurs-piano de 15H à 22H par l'école de musique de l'Ile de Ré (salle des fêtes)
- 13 rallye vélo par l'association Vivre à La Flotte (RV à la cale de mise à l'eau/Base Nautique à 10H)
- 14 Coupe de France Handicap et Adapté en karaté (dojo de l'Espace Bel Air)
- 14 brocante de l'association Ré Handi-Tennis cours Félix Faure
- 14 concert de la chorale des Hautes Raizes à 17H00 (salle des fêtes)
- 14 coupe inter-îles Oléron/Ré de l'Amicale bouliste
- 18 commémoration de l'appel du 18 juin du Général de Gaulle à 18H00
- 19 « soirée des ados » salle Bel Air
- 20 concert des Harmonies de l'Ile de Ré sur le port à 17H00
- 21 fête de la musique (animation musicale à 18H sur le port suivie du bal à 21H, du feu d'artifice à 23H reprise du bal à 23H20 suivi d'un concert du groupe ZEM terrasse du Bar Basque de 0H00 à 2H00)
- 23 concert CHORUS 17 à 20H30 en l'église Sainte-Catherine
- 24 démonstration de gymnastique par l'association Gym PLF (salle Base Nautique)
- 25 concours des vétérans (en doublettes) par l'amicale bouliste
- 27 fête de fin d'année de l'école publique (sur le site de l'école) de 11H30 à 17H00
- 27 opération « journée commerciale » dans les commerces de la Croix Michaud (10H à 19H)
- 28 kermesse de fin d'année de l'école Sainte-Catherine (camping municipal)

⇒ du dernier dimanche de juin au premier dimanche de septembre : compétitions de golf au practice de golf
⇒ en juillet et août, tournois de bridge tous les jeudis de 14H à 19H (salle de la Base Nautique)

JUILLET

- 6-11 festival de guitare classique (salle des fêtes)
- 8 concert de guitare classique dans le cadre du festival à 21H (salle des fêtes)
- 11-17 stage de danse (street, jazz, contemporain, oriental) par AELLE ET CIE de RANVILLE (salle des fêtes)
- 12 karaoke géant sur le port à partir de 21H
- 14 Fête Nationale (bal Peter Alan à 21H et feu d'artifice à 22H)
- 15 concert de l'Harmonie Municipale sur le port à 21H
- 17 soirée des commerçants du marché (animation musicale et repas sur le marché)
- 17 scène ouverte à l'issue du stage de danse à 21H (spectacle gratuit) salle des fêtes de la mairie
- 18 course des 15 km de la mer
- 18 dîner-spectacle organisé par l'association AACCM (Base Nautique)
- 19 journée des peintres
- 19 concours toutes catégories en doublettes par l'amicale bouliste
- 19 concert du groupe ZAGO sur le port à 21H
- 22 animation LES TETES DE LINOTTES sur le port à 21H
- 23 braderie commerciale cours Félix Faure et sur le port
- 23 collecte de sang par l'établissement français du sang de La Rochelle (Base Nautique) 9H30 à 12H30
- 25 repas des associations sur le port à 19H30 animé par Pascal LOUBERSAC
- 26 journée de la SNSM
- 26 animation par le groupe L'AEROSOL sur le port à 21H
- 29 animation par le groupe MISTER J sur le port à 21H
- 30 concert de l'harmonie municipale sur le Vieux Marché à 21H

AOÛT

- 1-2 rassemblement des gréements traditionnels par Flottille en Pertuis
- 1 « journée basque » proposée par le Bar Basque
- 4-5-6 vente aux enchères (objets d'art) par l'étude de Maître RUELLAN, commissaire priseur (BN)
- 5 concert de l'harmonie municipale sur le port à partir de 21H
- 7 soirée des commerçants du marché (repas et animation musicale sur le site du marché)
- 8 assemblée générale du CNLF et dîner salle des fêtes
- 9 fête de la Saint-Laurent sur le thème du 65^{ème} anniversaire de la libération de Paris
(20H30 inauguration de la statue de N. MARTIAU au jardin balnéaire 21H30 anniversaire de la libération de la France avec hommage aux troupes Américaines -groupe américain The Glenn Miller Jazz Band- 23H30 spectacle pyrotechnique et de 0H à 2H reprise de la nuit dansante)
- 11 collecte de sang par l'établissement français du sang de La Rochelle (Base Nautique) 9H30 à 12H30
- 12 concert du groupe LES TETES DE LINOTTES sur le port à 21H

- 15 bal du 15 août sur le port animé par PETER ALAN
- 16 animation par le groupe MISTER J sur le port à 21H
- 18 concert de l'harmonie municipale sur le port à 21H
- 19 spectacle gratuit des « Gaillards des Pertuis » qui invitent un groupe slave (Base Nautique)
- 20 braderie commerciale cours Félix Faure et sur le port
- 21 théâtre sur le marché (à préciser)
- 22 repas annuel des adhérents de l'AUPLF (salle de la Base Nautique)
- 22-30 tournoi de tennis homologué par Tennis du Pertuis au Clos Biret
- 23 animation cirque (pour les enfants)

en juillet et août : marché nocturne quotidien cours Félix Faure

SEPTEMBRE

- 05 paella de fin de saison sur le port et animation musicale nocturne proposées par l'UCAF à 19H30
- 06 brocante organisée par l'association Ré Handi Tennis
- 13 brocante/vidé-grenier de l'OTSI (professionnels et particuliers)
- 19-20 Journées Nationales du Patrimoine sur le thème « accessibilité pour tous »
- 19-20 7^{me} tournoi d'Ultimate par Ré Flying Oysters (plage de l'Arnerault et stade municipal)
- 27 journée des associations de l'Ile de Ré au Stade Municipal

COMPTE ADMINISTRATIF 2008 COMMUNE – PORT - CAMPING

« COMMUNE »

Monsieur le Maire présente le résultat de clôture du compte administratif.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES : 4 239 527,11
DÉPENSES : 2 647 214,30
EXCÉDENT DE CLÔTURE : 1 592 312,81 affecté comme suit sur l'exercice 2009 :

En section de fonctionnement (ligne 002) : 910 358,80
En section d'investissement (compte 1068) : 681 954,01

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES RÉALISÉES : 3 892 901,85
RESTES À RÉALISER : 630 193,04

RECETTES RÉALISÉES : 3 475 345,37
RESTES À PERCEVOIR : 365 795,51

Monsieur le Maire quitte la séance. La présidence est assurée par M. Marc TIVENIN, premier adjoint.

« PORT »

M. FRÈRE présente le résultat de clôture du compte administratif.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES : 268 670,70
DÉPENSES : 173 540,84
EXCÉDENT DE CLÔTURE : 95 129,86 affecté comme suit sur l'exercice 2009 :

En section de fonctionnement (ligne 002) : 63 755,87
En section d'investissement (compte 10681) : 31 373,99

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES RÉALISÉES : 162 054,83
RESTES À RÉALISER : 137 207,41

RECETTES RÉALISÉES : 155 514,03
RESTES À PERCEVOIR : 112 374,22

« CAMPING »

M.ZÉLIE présente le résultat de clôture du compte administratif.

RECETTES : 307 708,85

DÉPENSES : 252 732,12

EXCÉDENT DE CLÔTURE: 54 976,73 affecté comme suit sur l'exercice 2009 :

En section de fonctionnement (ligne 002) : 35 112,66

En section d'investissement (compte 10681) : 19 864,07

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES RÉALISÉES : 22 149,03

RESTES À RÉALISER : 90 351,97

RECETTES RÉALISÉES : 17 636,93

RESTES À PERCEVOIR : 75 000,00

Les comptes administratifs Commune – Port – Camping sont votés à l'unanimité.

Monsieur le Maire rejoint la séance et remercie ses collègues pour la confiance accordée.

COMPTES DE GESTION 2008 COMMUNE – PORT – CAMPING

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs 2008 (Commune – Port – Camping) déclare que les comptes de gestion (Commune – Port – Camping) dressés par M. le Trésorier Principal pour l'exercice 2008, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserves de sa part.

ÉVOLUTION DES TAUX DE LA TAXE D'HABITATION ET DES TAXES FONCIÈRES

Monsieur le Maire propose de procéder à une hausse des taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières de 5% afin de conforter les ressources de la Commune et contribuer au financement des projets arrêtés par le Conseil Municipal.

Il précise que l'objectif du Conseil Municipal est de garder ces taux inchangés pour la durée restant à courir du mandat.

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité les taux proposés pour l'année 2009 qui s'établiront à :

- taxe d'habitation : **11,08** contre 10,56

- taxe foncière bâti : **16,03** contre 15,27

- taxe foncière non bâti : **41,51** contre 39,55

BUDGETS 2009 COMMUNE – PORT – CAMPING

« COMMUNE »

Monsieur le Maire présente les grands équilibres du budget qui s'établissent ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 4 870 039,00

SECTION D'INVESTISSEMENT : 3 841 958,00

Monsieur le Maire fait ressortir le niveau exceptionnel du prélèvement de 1 960 057,45 sur les recettes de fonctionnement qui va contribuer de manière significative à l'autofinancement des investissements de l'exercice et éviter de contracter de nouveaux emprunts. Il souligne qu'il s'agit d'un montant jamais atteint par la Commune de La Flotte et que l'on a peu de chance de retrouver dans un proche avenir compte tenu de l'importance des investissements à réaliser à partir de 2010.

En termes de fonctionnement, il met l'accent sur l'effort particulier consenti par la Commune en faveur des associations, notamment le Centre de Loisirs sans hébergement, la Maison des jeunes dont il souhaite voir pérenniser l'activité, l'office de tourisme, après le classement de La Flotte en station de tourisme, la Maison du Platin et la Bibliothèque

En termes d'investissements, il rappelle les projets qui vont se concrétiser ou voir le jour en 2009 avec notamment :

- d'importants travaux de voirie,
- l'aménagement du « club house » du rugby,
- l'agrandissement de la base nautique,
- la restauration de l'église,
- l'achat d'une rampe de skate-board.

Il précise enfin qu'une ligne budgétaire a été constituée pour permettre à la Commune de saisir des opportunités en matière de foncier ou d'immobilier.

Après discussion, le budget est adopté à l'unanimité.

« BUDGET 2009 PORT »

M. FRÈRE présente le budget du port qui s'équilibre de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 309 139,63

SECTION D'INVESTISSEMENT : 294 772,69

Le budget 2009 s'inscrit dans le prolongement de celui de l'année dernière avec la poursuite des travaux du port et de l'avant port. Il prévoit également l'acquisition de quatre nouveaux pontons dans la zone de mouillage.

Après discussion, le budget est adopté à l'unanimité.

« BUDGET 2009 CAMPING »

M. ZÉLIE présente le budget du camping municipal qui s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 319 161,86

SECTION D'INVESTISSEMENT : 108 334,77

En dépenses d'investissement, il souligne l'acquisition de matériel et le report d'une ligne budgétaire destinée à l'achat de parcelles permettant de parachever les acquisitions dans la zone UBe réservée aux activités de camping.

Après discussion, le budget est adopté à l'unanimité.

PROJET DE RÉVISION DE L'ÉCO-TAXE

Monsieur le Maire informe ses collègues du projet de révision de l'éco-taxe élaboré en liaison avec le Conseil Général.

Ce projet prévoit que les sommes collectées seraient réparties à hauteur de 45% pour le Département et 55% pour les communes et la Communauté des communes de l'Ile de Ré, soit l'inverse de la répartition actuelle.

La répartition entre les communes et la Communauté de Communes s'effectuerait de la façon suivante :

- une part fixe de 180 000 € pour la C.d.C.
- une part identique pour chaque commune (40 000 €)
- une part variable calculée au prorata des surfaces d'espaces naturels acquises par l'Etat, le Conseil Général et le Conservatoire du Littoral.

Il précise que cette nouvelle répartition devrait prendre effet en 2010 et se révéler plus favorable à La Flotte que la situation actuelle.

APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES

Depuis sa création par arrêté préfectoral en date du 31 décembre 1993, la Communauté de Communes de l'Ile de Ré a observé à son profit de nombreux transferts de telle sorte que la juxtaposition des nouvelles compétences ne permet plus aujourd'hui une lecture harmonieuse et précise des statuts.

C'est la raison pour laquelle, dans un souci de clarification dans la répartition des missions dévolues aux communes et à la Communauté, de lisibilité et de conformité juridique, les services communautaires ont rédigé, en liaison avec les services de la Préfecture de Charente Maritime, une nouvelle présentation des statuts communautaires.

A cette occasion, il a été précisé que ce travail exclusivement formel préfigurait d'une deuxième étape dédiée à une réflexion de fond sur les compétences exercées ou « transférables » par la communauté.

Considérant les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant la délibération du Conseil Communautaire adoptée à l'unanimité en date du 26 février 2009 et visée par les services de l'Etat le 9 mars 2009,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

de se prononcer favorablement sur le projet de modification des statuts communautaires ci-annexé.

ÉVOLUTION DU TERRAIN DE CAMPING MUNICIPAL

Monsieur le Maire fait un point d'étape sur les modifications que va connaître le périmètre du camping municipal avec deux mouvements inverses :

- une réduction des surfaces dans le secteur Nord avec la construction d'un éco-quartier de 12 à 15 logements destinés à la primo-accession de familles, sous conditions de situation et de revenus. Il rappelle que la procédure de révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols, destinée à rendre cette zone constructible, est en cours.
- une extension des surfaces dans le secteur Est grâce à l'acquisition par la Commune de plusieurs parcelles. Il précise que la dernière acquisition nécessaire est en voie de finalisation.

PERSONNEL COMMUNAL : DÉPART EN RETRAITE

Monsieur le Maire informe les élus du départ en retraite, le 1^{er} mai prochain, de Monsieur Christian RIVASSEAU, Adjoint des Services Techniques faisant fonction de Chef d'Equipe. Monsieur le Maire se fait l'interprète de l'ensemble du Conseil municipal pour féliciter et remercier Monsieur Christian RIVASSEAU pour la qualité du travail accompli pendant près de 32 ans au service de la Commune.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil décide, à l'unanimité, d'inscrire une somme de 500€ (Art.6257) pour l'acquisition d'un cadeau de départ.

PRÊT TRAVAUX NEUFS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire communique aux élus la nouvelle proposition du S.D.E.E.R. après liste exhaustive, concernant le remplacement de : 74 « cubes » par « INOA » L(E) 13 « silver futura » et 61 « bronze » + manchons adaptables – mâts conservés - tel que décidé par le Conseil dans sa réunion du 10 mars 2009.

Le montant du marché s'élève à 52 276,98€ hors taxes, dont 50% à la charge de la Commune, soit 26 138,49€ hors taxe, et 50% à la charge du S.D.E.E.R.

Dans la mesure où cette opération s'étalera dans le temps, il propose que le remboursement de ce prêt démarre en 2010.

Le Conseil accepte, à l'unanimité la proposition du S.D.E.E.R et les modalités de remboursement présentées par M. le Maire.

TRIBUNES DU DO-JO

M. ZÉLIE présente l'étude comparative effectuée en vue de l'achat de tribunes pour le Do-Jo. 6 constructeurs ont été contactés et les devis réalisés pour l'installation de 4 rangées sur environ 14m.

Après examen, il propose au Conseil l'acquisition de tribunes mobiles renversables sans contre marches (inutiles vu la hauteur) qui lui paraissent présenter la meilleure ergonomie auprès de la société « ALTRAD MEFRAN », qui se trouve être la mieux-disante.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'acquérir le matériel proposé par la société « ALTRAD MEFRAN » au prix de 8 013,20€ TTC, dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2009.

ACQUISITION D'UNE RAMPE DE SKATE BOARD

M. FRILOUX fait le point sur l'étude comparative menée en vue de l'acquisition d'une rampe de skate board.

5 devis nous ont été adressés. Les prix s'échelonnent entre 25 000€ et 60 000€ avec des caractéristiques très différentes en termes de taille et de matériaux utilisés. Il précise que le devis le moins élevé correspond à un modèle en kit, disposant de tous les agréments nécessaires, conçu par M. Benjamin PERRIQUET, ancien animateur de la Maison des Jeunes, qui a installé un modèle similaire aux Portes avec l'aide d'une équipe de jeunes. M. FRILOUX a prévu d'aller voir cette installation.

Monsieur le Maire indique qu'il souhaite que le choix de la Commune se porte sur un équipement de qualité présentant toutes les garanties de sécurité. Il propose que le Conseil délègue à une commission ad hoc le soin d'approfondir les différentes solutions et de proposer un choix final.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité. MM. DJEDDI, FRILOUX, TIVENIN et ZELIE acceptent de faire partie de ce groupe de travail.

DEMANDE D'ACQUISITION D'UN ESPACE COURS CHAUFFOUR

M. le Maire présente la demande de M. CHAUVET d'ARCIZAS et de la famille CAMARET qui souhaite acquérir la petite parcelle de terrain qui jouxte sur la droite la maison située au 10 cours Chauffour. Il s'agit de l'ancien café restaurant de la gare de La Flotte qu'ils envisagent de restaurer. Cette acquisition leur permettrait d'entretenir un petit espace vert en bordure de leur propriété.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et examiné le plan fourni, décide à l'unanimité :

- de faire droit à la requête de déclassement d'une parcelle de terrain en bordure du cours Chauffour,
- de soumettre le projet à l'enquête publique réglementaire afin de s'assurer qu'aucun intérêt ne se trouve lésé,
- de désigner M. Claude GROIZELEAU en qualité de Commissaire-enquêteur,
- dit que les demandeurs feront établir à leurs frais le bornage et document d'arpentage par le géomètre de leur choix, afin de déterminer la surface exacte à acquérir, et supporteront les frais notariés.
- dit qu'une estimation sera sollicitée auprès des Services Fiscaux afin de déterminer le prix de vente.

Le Conseil municipal délibèrera à nouveau en fonction des conclusions du Commissaire-Enquêteur.

PRIX DE CESSION D'UNE PARCELLE AU CLOS BIRET

M. le Maire rappelle que le Conseil municipal, dans sa séance du 27 juin 2008 a fait droit à la demande des Époux TISSIER d'acquérir la bande de terrain de 48m² appartenant au domaine public de la Commune située entre le transformateur EDF du Clos Biret et leur chai sis 24 rue Jean Henry Lainé.

Compte tenu de l'estimation faite par les Domaines en date du 20 mars 2009, M. le Maire propose à ses collègues de céder ce bien au prix de 1 000€ le m², soit 48 000€ pour la totalité.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à proposer ce prix aux Epoux TISSIER.

CESSION DE TERRAINS DOMANIAUX SUR LA COMMUNE DE LA FLOTTE

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il a été avisé le 13 mars 2009 par le service des Domaines du projet de mise en vente par l'Etat, suivant la procédure d'appel d'offres, de trois terrains de friche boisée sis sur la Commune de La Flotte ci-après désignés :

- section ZR n°188 pour 6 450m² au lieu-dit « Les Culquoilés Sud »
- section ZX n° 70 pour 1 970m² au lieu-dit « Les Chaignes Nord »
- section ZX n° 146 pour 4 180m² au lieu-dit « Les Chaignes Nord »

Le Service des évaluations domaniales a estimé ces terrains au prix de 1,07€ le m² soit une valeur vénale de 6901€ pour ZR 188, 4473€ pour ZX 146, et 2108€ pour ZX 70.

M. le Maire rappelle que la Commune dispose d'un délai de 2 mois pour exercer son droit de priorité. Il indique que cette opération lui paraît bénéfique pour La Flotte mais qu'il souhaite pouvoir négocier une diminution du prix avec les Domaines.

Après discussion, le Conseil autorise, à l'unanimité, le Maire à faire une contre-proposition au Service des Domaines, dit qu'il délibèrera à nouveau une fois connu le prix de cession définitif.

AUTORISATION D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC

M. le Maire informe ses collègues de la demande formulée par Le Richelieu d'organiser des réceptions sur les parcelles YH n°74, n°87 et n°88 situées au lieu-dit « l'Ecluse aux Moines » appartenant à la Commune.

Il indique que si le Conseil donnait un avis favorable à la mise à disposition de ces parcelles, les demandes d'utilisation devraient être adressées en mairie par les clients, à l'instar de la réservation des salles municipales. De plus, une demande d'autorisation d'installation temporaire devrait être sollicitée auprès de l'Architecte des Bâtiments de France compte tenu de la proximité de deux monuments historiques classés : l'Abbaye des Châteliers et le Fort de la Prée.

Ces précisions données, M. le Maire, concerné par le sujet, quitte la séance. La présidence est assurée par M. TIVENIN, premier adjoint.

Un large débat s'instaure au sein du Conseil sur le principe, la durée et les modalités de cette utilisation.

Après discussion, le Conseil décide de reporter sa décision à une prochaine séance après examen par une commission ad hoc des aspects logistiques (éclairage, stationnement...) et approfondissement des règles de fonctionnement.

MM. TIVENIN, BASTIER, FRERE, OGER, PINAUD se proposent pour en faire partie.

M. le Maire rejoint la séance.

QUESTIONS DIVERSES

Néant

Plus aucun membre ne sollicitant la parole, la séance est levée à 23H10.